



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3672

Approbation de la convention d'application pour le versement d'une subvention de 14 000 euros à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) pour l'année 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Lyon

Mission Maîtrise de l'Energie - politiques accessibilité, maîtrise de l'énergie, plan climat énergie territorial

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3672 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 14 000 EUROS A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) POUR L'ANNEE 2018 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE DE LYON (MISSION MAÎTRISE DE L'ENERGIE - POLITIQUES ACCESSIBILITÉ, MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/5173 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a décidé d'élargir et de renforcer son plan d'action énergie climat à l'horizon 2020 pour y intégrer notamment des actions à l'échelle du territoire pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

La réalisation de ces actions et l'atteinte des objectifs de la Ville de Lyon repose en partie l'information, la formation et la sensibilisation à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'agglomération lyonnaise est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée en 2000 afin d'encourager au niveau local les économies d'énergie, de promouvoir les énergies renouvelables et de lutter efficacement contre le changement climatique.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon a approuvé, par délibération n° 2015/1726 du 17 décembre 2015, la convention cadre avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) au titre des années 2016, 2017 et 2018.

Par délibération n° 2017/3473 du 18 décembre 2017, la Ville de Lyon a approuvé le versement de la subvention à l'Agence Locale de l'Energie, renommée depuis mai 2017 Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), pour l'exercice 2018 pour un montant de 14 000 €

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En contrepartie, l'ALEC s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs suivants :

- conseil et assistance pour la conduite des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine et le territoire de la Ville de Lyon ;
- actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation pour la maîtrise des consommations d'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre, auprès des agents de la Ville et des habitants de son territoire ;
- actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation pour l'adaptation aux effets du changement climatique, auprès des agents de la Ville et des habitants de son territoire.

En 2017, de nombreuses actions ont été conduites en partenariat avec l'ALEC telles que :

- l'accompagnement de 17 familles lyonnaises dans le cadre du défi Familles à Energie Positive (FAEP) 2016-2017 ;
- l'accompagnement de 6 classes dans le cadre du Défi Class'Energie 2016-2017 à l'école Julie Victoire Daubié dans le 7^e et l'école Louis Pergaud dans le 8^e arrondissement de Lyon ;
- la participation aux 11 commissions d'orientation Ecoreno'V de la Ville de Lyon ;
- l'appui à l'animation d'un « défi bâtiment » pour sensibiliser les agents de la Ville de Lyon aux économies d'énergie.

Les modalités de versement de la subvention fixées dans la convention cadre triennale restent inchangées.

Vu les délibérations n° 2015/5173 du 28 septembre 2015, n° 2015/1726 du 17 décembre 2015, n° 2017/3473 du 18 décembre 2017 ;

Vu ladite convention cadre pluriannuelle ;

Vu ladite convention d'application ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Agence Locale de l'Energie, pour l'année 2018, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY